

Procès-verbal de la 208^e assemblée ordinaire (conférence téléphonique) du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 6 avril 2016, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Michel Rouleau Guy J. Vandandaigue

Absence motivée :

Monsieur	Benoît Tessier
----------	----------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Messieurs	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information René Parent, directeur des grands chantiers

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette
--------	-----------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

208.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

CERL-160406-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

208.1 Adoption de l'ordre du jour

208.2 Adoption du procès-verbal de la 206^e assemblée du comité exécutif

208.3 Adoption du procès-verbal de la 207^e assemblée du comité exécutif

208.4 Suite(s) aux procès-verbaux

208.5 Orientations budgétaires 2016-2017

208.6 Budget d'investissement 2016-2017 :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

208.7 Informations

208.8 Divers

208.9 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

208.2 Adoption du procès-verbal de la 206^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-160406-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 206^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le mardi 9 février 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

208.3 Adoption du procès-verbal de la 207^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

CERL-160406-03

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 207^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 février 2016. »

Adoptée à l'unanimité.

208.4 Suite(s) aux procès-verbaux :

Le directeur général fait part des suites qui ont été données aux différents dossiers.

208.5 Orientations budgétaires 2016-2017 :

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente ce document pour l'année 2016-2017.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des faits saillants et choix budgétaires du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années auxquels se sont ajoutés les principes dans un contexte de restrictions budgétaires;

Attendu la consultation du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Guy J. Vandandaigue

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration l'adoption du document d'orientations budgétaires 2016-2017 tel que préparé par la direction des ressources financières.

Adoptée à l'unanimité.

208.6 Budget d'investissement 2016-2017 :***a) Maintien d'actifs du parc immobilier :***

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

L'allocation 2016-2017 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2015-2016.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2016-2017.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2015-2016 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 3 348 400 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2016-2017 pour le maintien d'actifs du parc mobilier et que tout porte à croire que l'allocation 2015-2016 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2016-2017 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2015-2016, soit 3 348 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

L'allocation 2016-2017 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2015-2016.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2016-2017.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2015-2016 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 1 918 500 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2016-2017 pour le renouvellement du parc mobilier et que tout porte à croire que l'allocation 2015-2016 sera reconduite;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEES;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2016-2017 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2015-2016, soit 1 918 500 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-160406-06

208.7 Informations :

Le directeur général fait part que les entrevues de sélection pour le poste de direction du collège constituant de L'Assomption auront lieu le 12 avril prochain.

208.8 Divers :

Sans objet.

208.9 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 10.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée